

REPORT DE LA PRINCIPALE COLONIE DÉPARTEMENTALE D'AIGRETTE GARZETTE SUR UN MASSIF D'AJONCS EN 2014 À SAINT-RIOM (PLOUBAZLANEC - CÔTES-D'ARMOR)

Yann FÉVRIER, Guillaume LAIZET, Sandy GARANDEAU, Sophie ROBERT

En 2014, se déroulait le recensement national des colonies d'ardéidés afin d'estimer les populations nicheuses des différentes espèces en France. En Côtes-d'Armor, assez peu de colonies sont présentes essentiellement sur des îlots marins (Trébeurden, Sept-Iles, Verdelet). L'île Saint-Riom, en baie de Paimpol, est l'une des premières colonies historiques d'Aigrette garzette du département depuis la fin des années 90 et est devenue rapidement la principale avec plusieurs dizaines de couples (50 à 60 couples en 2009) (GEOCA, 2014a). En 2014, l'île Saint-Riom a fait l'objet d'un suivi précis de la reproduction des Cormorans huppés, étude qui a permis de recenser la colonie d'Aigrettes garzettes et surtout de constater son report d'un bosquet de résineux vers des massifs d'ajoncs à la suite de travaux d'élagage.

Les observations détaillées dans cet article sont issues de 3 sorties réalisées les 29 avril, 28 mai et 25 juin 2014 dans le cadre du suivi de la colonie de reproduction des Cormorans huppés nicheurs de l'île Saint-Riom, commune de Ploubazlanec (GEOCA, 2014b). Ce suivi s'inscrivait dans un programme spécifique de l'Observatoire des Oiseaux Marins de la Manche et de la Mer du Nord concernant une sélection des principales colonies de la façade (GEOCA, 2014b). A ce titre, il a fait l'objet d'une convention de partenariat entre le GEOCA et le propriétaire de l'île, la société PAD Saint-Riom, également fondateur de l'Institut de l'Estran. Les sorties d'une demi-journée environ ont essentiellement été consacrées à la localisation et au décompte des nids de Cormorans huppés sur le littoral insulaire mais des passages rapides ont été effectués sur le zone de reproduction des aigrettes.

Pourquoi ce report ?

La colonie arboricole située jusqu'alors au sud de l'île (Fig. 1) n'est pas visible depuis la partie nord-ouest par laquelle s'effectuent l'accès et le débarquement. Le 29 avril 2014, lors du premier passage printanier, nous arrivons sur les parcelles se situant au pied de la colonie après avoir contourné l'île par l'ouest. Nous constatons avec surprise l'absence totale d'oiseaux ou d'activités et en parallèle les stigmates bien visibles d'importants élagages sur la zone en question (bosquet principal et quelques arbres reposoirs plus au sud). En approchant, le bilan est rapide : des travaux forestiers ont été menés sur les arbres supports de nids et ont conduit à l'abandon de la héronnière ou plutôt à sa destruction puisque les branches principales ont été coupées, ne permettant pas de reconstruction

(Fig. 2). Des traces des travaux sont encore visibles (piquets). Après quelques photos, nous reprenons le suivi sur les cormorans. C'est seulement quelques minutes plus tard que nous constatons la présence massive d'aigrettes sur la pointe est de l'île et le report évident de la colonie sur des arbustes.

La zone occupée en 2014

Observée d'abord à distance, la colonie locale de reproduction d'Aigrettes garzettes semble toujours importante avec des dizaines d'adultes posés sur les arbustes, ajoncs, rochers et les quelques pins alentours. Un rapide décompte permet ainsi de comptabiliser environ adultes perchés mais des couveurs sont également visibles dans la végétation.



Figure 1. Colonie arboricole de Saint-Riom en 2009 (vue du sommet de l'île) (GEOCA)



Figure 2. Travaux de coupe et d'élagage sur les arbres supports de la colonie et repositoires (29 avril 2014) (GEOCA)



Nous sommes contraints de traverser la zone en question pour rejoindre la pointe est de l'île et continuer notre suivi. Nous décidons donc d'opérer un passage le plus bref possible mais d'en profiter pour tenter une estimation des nids et de l'avancée de la reproduction. Le premier constat est l'étalement des nids sur 3 massifs d'ajoncs totalisant une surface assez importante d'environ 1 500 m² (Fig. 3). Des dizaines de nids sont visibles : 30 nids sont ainsi comptabilisés rapidement à vue depuis le chemin dans le principal massif d'ajonc et une première estimation de 60 nids semble un minimum. En plus des ajoncs qui abritent l'essentiel des nids, d'autres plantes ou arbustes sont utilisés : Fragons, lierre (à flanc de rocher),...

La colonie est située sur une zone très accessible, le long d'un chemin mais ce secteur est privé et (théoriquement) interdit d'accès aux visiteurs et personnes non autorisées. Le garde de l'île nous confirme également la grande tranquillité de ce secteur qui n'est pas fréquenté. Certains nids sont situés au bord du chemin et bien visibles (Fig. 4), d'autres au cœur des massifs d'ajoncs et totalement invisibles. La totalité des nids est à une hauteur inférieure à 2m et plus généra-

lement à une hauteur d'environ 1m (0,5 à 1,5 m) (Fig. 5).

Le 29 avril, la plupart des nids contiennent des œufs mais les pontes ne sont sans doute pas toutes complètes (entre 2 et 6 œufs observés par nid). Le 28 mai, beaucoup de nids sont occupés par des jeunes fraîchement éclos ou âgés de moins de 2 semaines. Quelques familles sont sans doute plus âgées et s'aventurent déjà hors du nid à notre passage. Des pontes sont encore visibles. Le 25 juin, de nombreux jeunes volants sont présents sur l'île, à proximité de la colonie ou plus éloignés (estran, rochers annexes...). 70 jeunes volants sont ainsi dénombrés à proximité de la colonie. A cela s'ajoutent encore de nombreuses familles présentes sur les nids (jeunes âgés de quelques semaines pour la plupart). Ils sont extrêmement mobiles et difficiles à comptabiliser.

Au total, environ 140 aigrettes adultes ou jeunes volants sont dénombrés sur ou autour de la colonie ce 25 juin. Au vu des observations sur les 3 dates, des nids dénombrés sur un échantillon d'ajoncs, du nombre d'adultes présents, du nombre de jeunes, on peut estimer entre 60 et 80, le nombre de



Figure 3. Vue (ouest) de la colonie située sur la pointe est de l'île Saint-Riom (25 juin 2014) (GEOCA)



Figure 4. Nids d'Aigrette garzette (ponte et jeunes d'une semaine environ) situés dans les ajoncs de l'île Saint-Riom (29 avril et 28 mai 2014) (GEOCA)



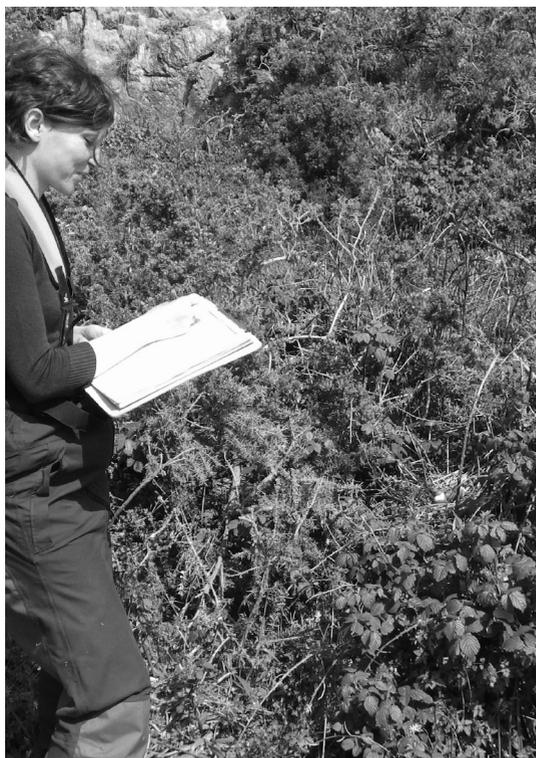


Figure 5. Exemples de nids situés au bord du chemin principal à seulement 30/50 cm du sol (GEOCA)



nids/couples d'Aigrettes garzettes nicheurs sur Saint-Riom pour l'année 2014 mais la population réelle est probablement légèrement supérieure.

La production semble finalement avoir été bonne puisque des dizaines de jeunes volants ont été observés et que de nombreux poussins étaient encore au nid lors du dernier passage de fin juin.

Risques et menaces

L'installation de nids d'Aigrettes garzettes au sol ou dans la végétation basse est assez courante en Bretagne sur des îlots souvent dépourvus d'arbres. En Côtes-d'Armor notamment, l'espèce se reproduit au sol en petites colonies comme aux Sept-Iles (Bentz & Siorat, 2005) ou en 2014 sur l'îlot du Verdelet (J. Allain, Comm. pers.), souvent au sein de colonies d'oiseaux marins. Sur Saint-Riom, l'installation de la héronnière à proximité du sol, au cœur d'une colonie de goélands se révèle plutôt comme une adaptation ou une contrainte à la suite de la destruction des sites arboricoles favorables de l'île. La présence de nombreux goélands nicheurs (Goélands argentés, bruns et marins) à proximité immédiate pouvait laisser craindre une forte prédation des œufs ou des jeunes mais aucune observation n'a été dans ce sens. L'importance de la colonie a peut-être joué un rôle de protection et surtout la très faible production des goélands en 2014 a sans doute limité les risques de prédation. A l'inverse, la présence d'une colonie de goélands a même pu jouer un rôle protecteur de la colonie d'aigrettes vis à vis d'autres prédateurs, terrestres ou aériens.

Le risque de dérangement est également fort sur une colonie aussi facile d'accès. Si l'accès de ce secteur isolé de l'île semble assez limité par les personnes présentes ou visitant l'île (garde, propriétaire, invités),

le site est en revanche prisé de personnes provenant de l'extérieur et ce, malgré la présence de panneaux d'interdiction d'accès au domaine terrestre et le rappel des sensibilités liées au dérangement des oiseaux marins nicheurs. Ainsi, sur 3 sorties réalisées en semaine, nous avons constaté à 2 reprises le 28 mai et le 25 juin, la présence prolongée (serviettes, glacière...) de plaisanciers ou kayakistes installés sur une prairie en bordure de la colonie, à quelques mètres seulement de plusieurs nids d'Aigrettes garzettes (Fig. 6). Dans les 2 cas, nous sommes intervenus pour demander aux personnes de quitter le secteur et rejoindre le DPM mais au vu de leur réaction et du nombre important de plaisanciers qui mouillent aux abords de l'île, il est fort probable que le dérangement humain soit une cause de perturbation importante. En effet, le secteur fréquenté est une petite prairie proche de la mer, facile d'accès, orientée sud et bien abritée du vent et surtout des regards (l'une des personnes nous ayant confié venir régulièrement sur ce secteur car peu visible et peu fréquenté par le gardien). Se pose donc le problème de compromis entre surveillance du site et tranquillité...

Perspectives

Le premier bilan (positif) de ce rapide suivi mené en 2014 est que la principale colonie nicheuse d'Aigrettes garzettes des Côtes-d'Armor s'est maintenue sur l'île Saint-Riom et a connu une production en jeunes importante. Elle abrite à elle seule environ 80% des couples nicheurs du département (2014a). Le second point, négatif lui, est ce constat a posteriori de travaux d'élagages sur un habitat de reproduction situé en Zone de Protection Spéciale (au titre de la Directive Oiseaux), qui plus est pour une espèce inscrite à l'Annexe I de cette même

Directive et jugée comme prioritaire sur ce site au vu de son statut départemental notamment (GEOCA, 2014c). Le site fait également l'objet d'une convention avec le Conservatoire du Littoral et si des autorisations ont bien été délivrées, on peut se poser la question de leur nature, de leur concordance avec les travaux réellement effectués et des objectifs définis au préalable. Si la colonie de reproduction s'est reportée avec succès sur des massifs d'ajoncs en 2014, il faut réellement se poser la question de la viabilité à court et moyen terme d'une héronnière aussi importante sur ce type de milieu qui subira également les conséquences de la reproduction (acidification, perte d'attrait progressive des plantes et arbustes) et peut subir des dérangements importants ainsi qu'une prédation plus aisée. Le suivi de la colonie est donc nécessaire dans les années à venir, en espérant que ces travaux d'élagage ne conduisent pas à la disparition pure et simple de la principale colonie d'Aigrette garzette du département.

Bibliographie

- BENTZ G. & STORAT F. (2005). Reproduction du Héron cendré à Trébeurden et de l'Aigrette garzette aux Sept-Iles. *Le Fou*, 67.
- GEOCA (2014a). Oiseaux des Côtes-d'Armor. Statut, distribution, tendances. Saint-Brieuc. 416 p.
- GEOCA (2014b). Suivi de la reproduction du Cormoran huppé sur l'île Saint-Riom (ZPS Trégor-Goëlo FR5310070). Année 2014. *Observatoire des Oiseaux Marins et côtiers de la sous-région marine Manche Mer du Nord*. 32 p.
- GEOCA (2014c). Mise en évidence de sites prioritaires pour la reproduction des oiseaux sur le littoral de la Zone de Protection Spéciale Trégor-Goëlo FR5310070. *Communauté de Communes Paimpol Goëlo*. 57 p.



Figure 6. Kayakiste prenant le soleil à quelques mètres de la colonie de reproduction d'Aigrette garzette, sur une zone interdite d'accès (Saint-Riom, 25 juin 2014) (GEOCA)